

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2023
Séance du 14 juin 2023

N° 24

**Objet : Aménagement d'une
piste cyclable sur l'avenue
Georges Pompidou et
aménagement de la traversée du
giratoire des Escoubes à Digne-
les-Bains
Demande de financement auprès
du Fonds de Mobilités Actives**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de juin 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°2), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°8), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (à partir du rapport n°2), ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 21), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n°8)

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle (à partir du rapport n°22)
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte
GRAVIERE Remy a donné pouvoir à BOYER Jean Luc
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n° 8)
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine
BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BLANC Michel a donné pouvoir à KUHN Francis
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BONDIL Marc
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n° 22)
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

Etaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PIERRISNARD Jacqueline	SEVENIER Jean
BERTRAND Philippe	JOUVES Marc	PROUST Brigitte	UGHETTO Wendy
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	RICHAUD Véronique	
EYMARD Max	MULLER Emmanuel	RISSO Gilbert	
FIGUIERE Marie José	PELESTOR Michel	SAVORNIN Béatrice	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur PEREIRA Georges, rapporteur, expose ce qui suit :

Il est recensé, sur la ville de Digne-les-Bains, environ 6 km d'aménagements cyclables, dont la compétence est partagée entre les différents gestionnaires de voiries dont fait partie Provence Alpes Agglomération. En effet, Provence Alpes Agglomération est concernée par la gestion de près de 9 km de voirie sur la commune.

C'est au titre de cette compétence et au vu des préconisations du schéma directeur cyclable, qu'il est envisagé de créer des aménagements cyclables sécurisés, afin d'assurer une continuité avec les aménagements existants et de relier les pôles générateurs de flux au centre-ville.

Aussi, il s'agit en premier lieu de réaliser les aménager suivants :

- Création d'une piste cyclable unidirectionnelle sur l'avenue Georges Pompidou (de part et d'autre de la voirie) ;
- Aménagement de la traversée du giratoire des Escoubes, (traitement des intersections du sud de l'avenue Georges Pompidou par l'aménagement d'un plateau surélevé et traitement de la traversé de l'avenue Simone-Pellissier).

Ces aménagements s'inscrivent dans le corridor n°4 du schéma directeur cyclable, reliant la zone Saint-Christophe au centre-ville. Ils permettront également d'assurer une connexion entre la voie verte située entre Saint-Christophe et le Moulin, l'avenue de Verdun et la voie verte de la promenade du Tibet (accès aux deux rives de la Bléone).

Par ailleurs, ces aménagements s'intègrent en partie dans le tracé envisageable de la véloroute des Pignes (V865).

Afin de réaliser ce projet, Provence Alpes Agglomération peut défendre un dossier auprès du Fonds de Mobilité Actives. Il s'agit d'un appel à projet élaboré par les services de l'Etat, qui vise à soutenir financièrement les projets de création d'infrastructure pour les modes doux, permettant d'assurer un itinéraire sécurisé et/ou de réduire les discontinuités. Le financement des études de maitrises d'oeuvres et d'avant travaux sont également éligibles.

Cet appel à projet permet de prendre en charge 50% des coûts pour un minima de 200 000 € d'investissement.

La réalisation des études et de l'ensemble des travaux de ce projet représentent un coût total estimé à environ 500 000€ HT.

Il est proposé :

- D'approuver ce projet d'aménagement cyclable, pour un montant de 500 000 € HT.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

Dépenses HT 500 000 €
 Recettes HT 500 000 €

Dont :

-Subvention Fonds de Mobilités actives (AFIT)250 000 €
 -Subvention Région Sud134 650 €
 -Autofinancement115 350 €

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,


 Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,


 Patrick VIVOS

PUBLIE LE :

27 JUIN 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230614-24_14062023